

ATTESTATION D'ASSURANCE

=====

RESPONSABILITÉ CIVILE
PROMOTEUR DE RECHERCHES INTERVENTIONNELLES relevant de l'article L 1121-1, 1° du Code de la santé publique

(Loi n°2012-300 du 5 mars 2012 et textes d'application subséquents)

SOCIÉTÉ HOSPITALIÈRE D'ASSURANCES MUTUELLES
18, rue Édouard Rochet - 69372 LYON CEDEX 08

atteste que **INSTITUT DE CANCEROLOGIE
GUSTAVE ROUSSY
114 RUE EDOUARD VAILLANT
94805 VILLEJUIF CEDEX**

A souscrit sous le n° **124895** un contrat d'assurance de la Responsabilité Civile Promoteur d'une Recherche interventionnelle relevant de l'article L 1121-1, 1° du Code de la santé publique conforme aux dispositions de l'article R 1121-4 du même code, afin de couvrir les obligations mises à leur charge en application de l'article L.1121-10 du même Code.

« CSET 2017/2581 – ESTIMABL3 – Estimation de l'impact de l'évidement ganglionnaire prophylactique du compartiment central du cou sur les résultats oncologiques des cancers différenciés de la thyroïde à Bas risque de récidence Loco-régionale » (Dr Dana HARTL) – enregistrée sous le numéro : 2017-A01779-44

Dates prévisionnelles de début et de fin de la recherche : **01/09/2017 – 31/08/2025** (soit 96 mois)

Nombre prévisionnel de personnes qu'il est prévu d'inclure : **1000 patients**

La garantie s'exerce pour les recherches réalisées exclusivement en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'Outre-mer.

La présente attestation ne constitue toutefois qu'une présomption d'assurance à la charge de la Société avant validation par les autorités compétentes.

Fait et Certifié, à LYON, 06/07/2017

Philippe BIDARD
Souscription et vie des contrats
Direction Etablissements Publics de santé

